

DOSSIER DE PRESSE

20
24

UNION RÉGIONALE DES SCOP ET SCIC
OCCITANIE PYRÉNÉES



DOSSIER DE PRESSE

L'Union Régionale

Une organisation au service de ses adhérents

Chiffres clés

3

3

4

Les sociétés coopératives

Scop et Scic : un modèle durable et démocratique

Un autre modèle de société

5

5

6

Le réseau Scop

L'expertise et l'accompagnement au service des coopératives

Le réseau en chiffres

Le baromètre de l'entreprise de demain

par la Confédération Générale des Scop et des Scic
avec OpinionWay

8

8

9

10

L'Union Régionale

Une organisation au service de ses adhérents

L'Union Régionale des Scop Occitanie Pyrénées est une association inter-professionnelle qui fédère, appuie et conseille les Scop (Société Coopérative et Participative) et les Scic (Société Coopérative d'Intérêt Collectif) du territoire. C'est un lieu d'échanges, d'animation et d'information pour toutes les coopératives et les porteurs de projet coopératifs.



Elle poursuit cinq objectifs :

Accompagner la création de nouvelles Scop ou Scic, la transmission/reprise d'entreprises sous forme coopérative et la transformation d'associations ou d'entreprises en coopérative.

Appuyer et conseiller les coopératives : droit coopératif, ingénierie financière, organisation, management.

Former et mettre à disposition des outils financiers propres au réseau des coopératives (SOCODEN, SCOPINVEST, SOFISCO, FONDS INGÉNIERIE).

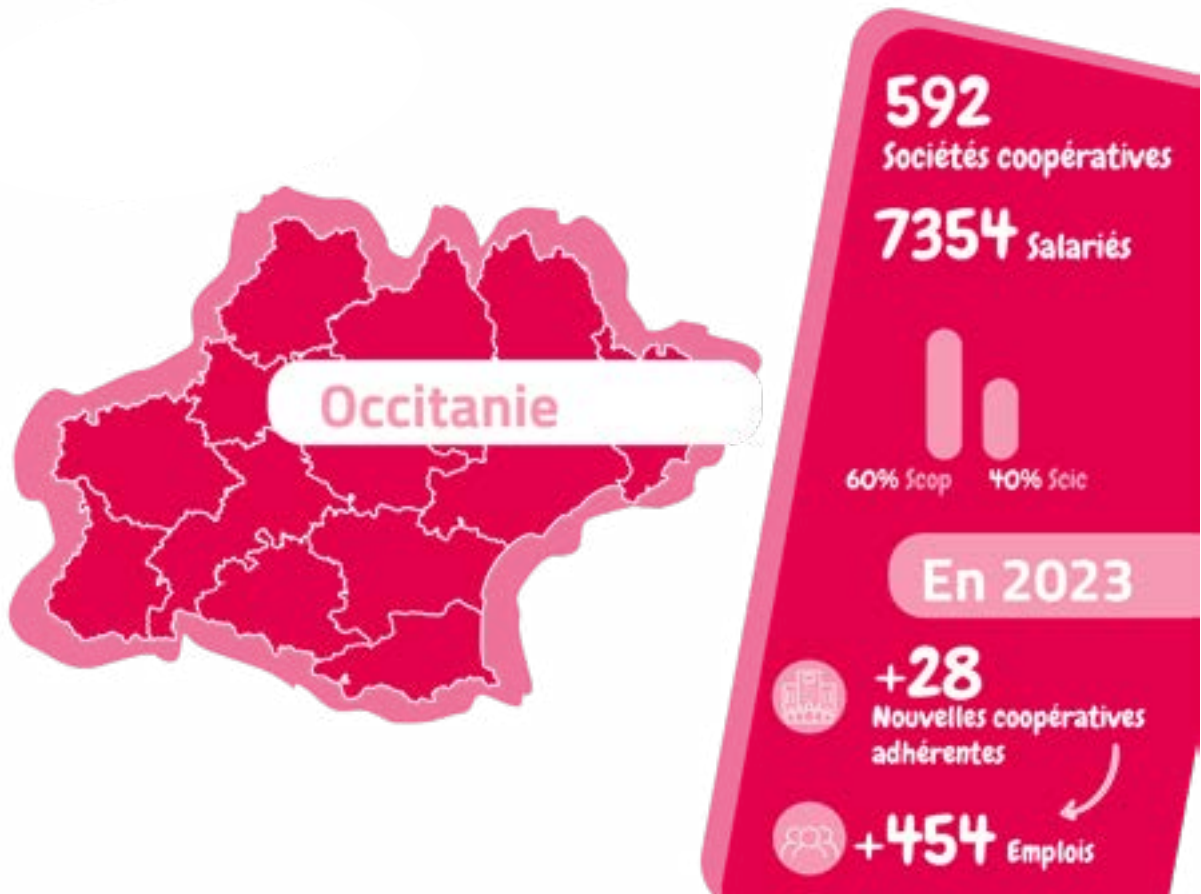
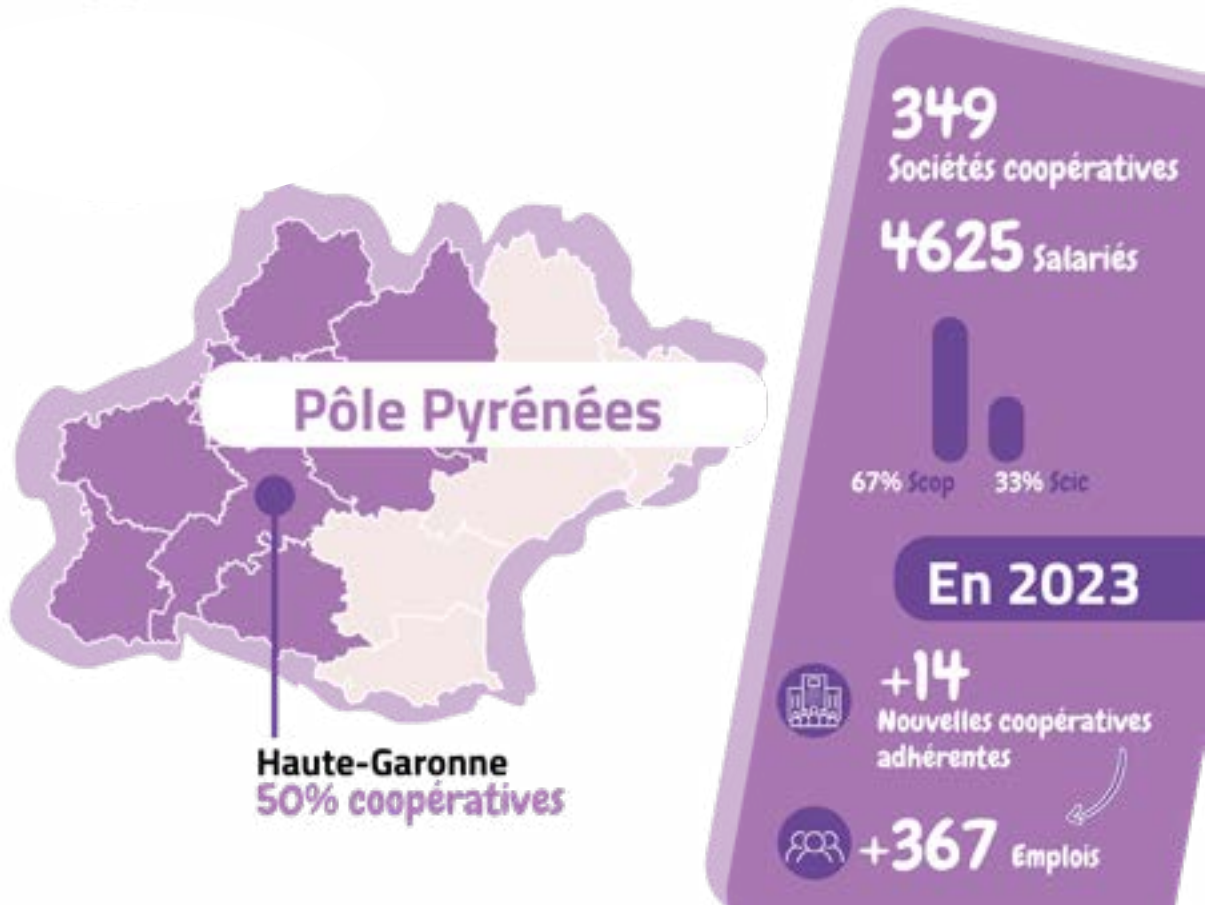
Promouvoir le statut coopératif, animer le réseau et représenter le Mouvement coopératif auprès des acteurs publics et socio-économiques : collectivités locales, administrations, partenaires financiers.

Développer les rencontres entre adhérents sur des logiques de métiers et d'échanges d'expériences, favoriser la connaissance mutuelle des coopératives et contribuer à l'instauration de partenariats.

Créée en 1937, l'Union Régionale travaille aujourd'hui en étroite collaboration avec les pouvoirs publics, les collectivités locales et l'ensemble des acteurs du développement économique présents sur la région Occitanie, pour accompagner la création et le développement des Scop et des Scic sur le territoire Pyrénées et le développement d'une économie durable.

Chiffres clés

Données au 31/12/2023



Les Sociétés coopératives

Scop et Scic : un modèle durable et démocratique

Les Sociétés Coopératives et Participatives sont des sociétés de forme SA, SARL ou SAS, dont les salariés sont associés majoritaires et vivent un projet commun en mutualisant équitablement les risques et les grandes décisions stratégiques.

Parmi les structures coopératives, les Scop sont les seules dont les membres associés sont les salariés; rattachées au droit coopératif et au droit des sociétés commerciales, les Scop reposent sur un principe de démocratie d'entreprise et de priorité à la pérennité du projet.

Des entreprises concurrentielles

Les sociétés coopératives sont des entreprises qui opèrent, comme les autres, dans une économie de marché avec un impératif de rentabilité. Leur originalité : elles placent statutairement le salarié au cœur de l'entreprise, qui s'engage financièrement et humainement et devient un co-entrepreneur.

Une gouvernance démocratique

- Les Scop sont les seules structures coopératives dont les membres associés sont les salariés. Avec au moins 51 % du capital et 65 % des voix, les salariés associés participent aux grandes décisions stratégiques en assemblée générale selon le principe « 1 personne = 1 voix ». Les salariés qui deviennent associés d'une Scop développent un esprit de responsabilité et s'inscrivent dans une dynamique collective. Co-entrepreneurs, ils sont associés aux décisions, aux résultats de l'entreprise, formés à ses rouages et à sa vie coopérative, et élisent leurs dirigeants.
- Dans une Scic, les salariés décident aux côtés des autres associés : clients, fournisseurs, bénévoles, mais aussi collectivités, associations ou entreprises privées.

Une répartition équitable des bénéfices

Le statut Scop prévoit une répartition équitable du résultat annuel de l'entreprise : une part pour tous les salariés sous forme de participation ou complément de salaire (25 % minimum et 46 % en pratique), et une part pour les salariés associés (33 % maximum, 11 % en pratique) sous forme de dividendes.

Une priorité à la pérennité de l'entreprise

- Dans une Scop, une troisième part, d'au moins 16 % des bénéfices et de 43 % dans la pratique, est affectée en réserves, dites impartageables. Elles vont contribuer, tout au long du développement de l'entreprise, à consolider les fonds propres et à assurer sa pérennité, et ce suivant une stratégie de long terme. L'apport en capital des co-entrepreneurs leur est remboursé sans plus-value lorsqu'ils quittent l'entreprise.
- Une Scic a l'obligation de mettre en réserves impartageables 57,5 % de ses résultats (jusqu'à 100 % en pratique).

Taux de pérennité à 5 ans

de **79 %**

contre **61 %**
au plan national

Un autre modèle de société

L'épanouissement dans son métier, la qualification et la formation professionnelle sont au cœur de la vocation des Scop. Par nature, les salariés créent une Scop en vue « *d'exercer en commun leur profession dans une entreprise qu'ils gèrent directement ou par l'intermédiaire de mandataires désignés par eux et en leur sein* » (art. 1 de la loi de 1978). **La Scop offre à tous ses salariés la possibilité de gagner en responsabilités.** Dans la pratique, nombreux sont les exemples de dirigeants ou cadres dirigeants de Scop qui ont réussi leur ascension professionnelle après avoir démarré à un poste subalterne, parfois sans aucun diplôme.

Donner du sens au travail et à l'entreprise



Devenir associé d'une Scop développe l'esprit de responsabilité et élargit la vision de l'entreprise. Chacun prend conscience de son rôle dans la chaîne de création de valeur. La Scop permet de faire naître un esprit collectif. Information et formation deviennent un réflexe naturel pour participer aux décisions. Il est nécessaire de s'initier aux notions clés de la gestion d'une entreprise.

Un développement économique durable

Alors que la société classique a pour finalité la rémunération des capitaux investis, la Scop considère « le capital » comme un outil au service d'un projet et des personnes qui le font vivre. Elle vise à pérenniser ce projet et l'emploi de ceux qui l'exercent, dans les meilleures conditions possibles.



Ancrage local des entreprises et de leur centre de décisions

Dans le contexte mondial actuel, le modèle coopératif présente des atouts uniques : son mécanisme de constitution de fonds propres et la détention du capital en majorité par les salariés associés préservent les Scop des OPA* et maintiennent les centres de décisions sur le territoire d'appartenance de l'entreprise.

* Opération publique d'achat

Pérenniser les emplois sur le territoire

Avec environ 60 000 transmissions d'entreprises chaque année, une période délicate s'ouvre donc pour l'économie française, puisque, faute de repreneurs, le risque sous-jacent est celui de la dévitalisation de certains territoires, touchés par des fermetures, des délocalisations et des pertes d'emplois indirects.

Une solution existe pour pérenniser ces milliers d'emplois : la reprise par les salariés sous forme de société coopérative.

Les salariés sont les premiers intéressés par le maintien de leur emploi, ils connaissent parfaitement leur entreprise, ses produits, ses clients, ses rouages, et ensemble, ils peuvent réunir plus de capitaux qu'en petit nombre.



Cabinet de recrutement **ES'TÊTE**

Des avantages pour l'entreprise, le cédant et les salariés :

- Pérennité pour l'entreprise
- Emplois sauvegardés
- Pas de recherche de repreneur à faire
- Une transition assurée en douceur
- Donne du sens à l'action

Une réponse entrepreneuriale à la coopération et à l'innovation sociale

Le statut Scic, pour des projets au service d'un territoire

Pour des projets d'utilité sociale qui s'inscrivent dans le développement local, comme l'environnement, la culture, les énergies, la santé... Il existe le statut Scic (Société Coopérative d'Intérêt Collectif), qui permet de réunir au sein de l'entreprise tous les acteurs d'un projet : salariés, bénéficiaires, collectivités locales, bénévoles, secteur privé...



© Lucas Madebos

Société de transport ferroviaire privée **RAILCOOP**



Coopérative d'Activité et d'Emploi (CAE) **OZON**

Les CAE, « entreprendre pour soi, réussir ensemble »

Le réseau des Scop accompagne également les porteurs de projets qui souhaitent créer et développer leur propre activité dans un cadre collectif et sécurisé au sein de Coopératives d'Activité et d'Emploi.

La CAE accueille des entrepreneurs de tous horizons. Ils testent et développent leur projet de manière autonome, tandis que la CAE assure le suivi administratif, juridique et comptable de leur activité. Ils bénéficient de toutes les synergies permises par ce rassemblement de compétences.

Une fois leur activité lancée, ils peuvent quitter la CAE pour créer leur propre structure ou devenir associé de la coopérative et participer à ses orientations, tout en conservant leur statut de salarié.

Le réseau Scop

L'expertise et l'accompagnement au service des coopératives

Au démarrage et tout au long de la vie de leur entreprise, les salariés co-entrepreneurs bénéficient de l'accompagnement du réseau Scop, animé par la Confédération générale des Scop et Scic au plan national.

Le réseau : un service complet pour les adhérents

Accueil et suivi personnalisés par des professionnels de la création et de la transmission d'entreprise au sein de chaque Union Régionale, à chaque étape de la mise en œuvre et du développement du projet.

Accès à des solutions de financements originales et adaptées auprès des structures et partenaires financiers des Scop et Scic.

Appui spécifique des fédérations métiers : BTP, communication, industrie et CAE

Formation des salariés et des dirigeants pour accompagner la création et le développement de l'entreprise.

Représentation auprès des instances régionales, nationales et internationales.



Des conseils juridiques opérationnels

- Suivi en matière de droit coopératif
- Conseil personnalisé pour les projets de développement



Des outils financiers propres au Mouvement

- Accès privilégié aux dispositifs des partenaires financiers du réseau :
- Octroi de prêts participatifs (Socoden)
 - Interventions en capital, en titres participatifs et obligations convertibles (Scopinvest)
 - Garanties de prêts moyen terme, financements de BFR ou crédits baux accordés par le Crédit Coopératif (Sofiscop)
 - Un fonds d'investissement evergreen et patient à destination des sociétés innovantes du numérique (CoopVenture).



La formation continue au coeur du projet coopératif

- Formations adaptées aux salariés associés ou non, ainsi qu'aux dirigeants et cadres dirigeants
- Développement des compétences managériales
 - Accompagnement à la prise de responsabilités des associés...

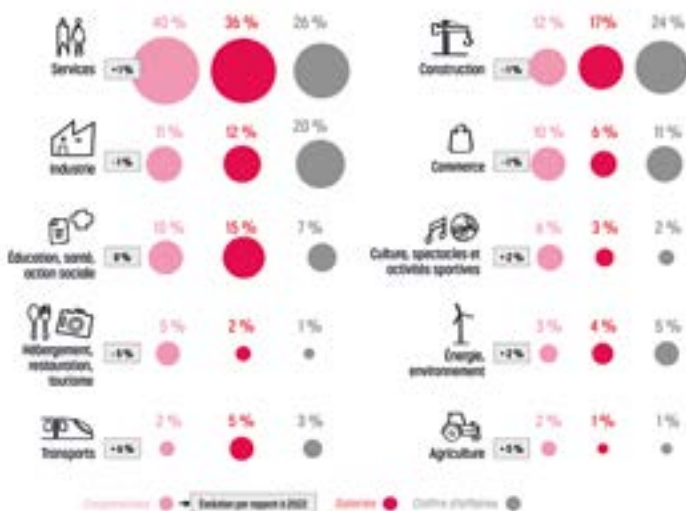
Le réseau en chiffres

Données au 31/12/2023

Les Sociétés coopératives en France



Ventilation sectorielle



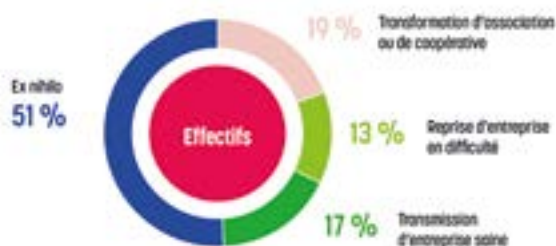
Répartition des résultats nets des Scop



Répartition par origine de création



Chiffre d'affaires net



Baromètre de l'entreprise de demain par la Confédération générale des Scop et des Scic avec OpinionWay

Dans le contexte de la dernière élection présidentielle, les enjeux de l'emploi et de la transition écologique et sociale étaient centraux et exacerbés par les crises écologiques et économiques. Dans ce contexte, la Confédération générale des Scop et des Scic a interrogé avec OpinionWay 1 006 salariés et 500 dirigeants d'entreprises françaises, afin de faire la lumière sur leurs attentes et besoins. **43 % des salariés n'ont jamais été consultés par leur entreprise sur les décisions opérationnelles ou stratégiques. Un chiffre qui ne peut s'appliquer aux Scop et aux Scic, puisque les grandes décisions stratégiques sont votées en assemblée générale selon le principe « 1 personne = 1 voix », quel que soit le capital détenu.** La pertinence de ce modèle est soutenue par des preuves, puisque les sociétés coopératives ont progressé de 27 % entre 2017 et 2021, ce qui représente 32 % d'emplois coopératifs de plus (bilan Congrès CG Scop).

Les salariés ont des attentes claires envers leurs dirigeants

Davantage d'implication et de partage des ressources
L'engagement environnemental et social encore trop peu investi
Les Français et le sens de leur emploi

Quelle vision de la "performance" d'une entreprise en 2022 ?

Une performance plus seulement financière
La rémunération, le bien-être et la parité au cœur des attentes

Qu'en est-il des sociétés coopératives ?

Une notoriété en développement prouvée par la progression du modèle
Travailler ou créer sa propre coopérative, qu'en pensent les Français ?



Sondage OpinionWay pour la CG Scop réalisé :

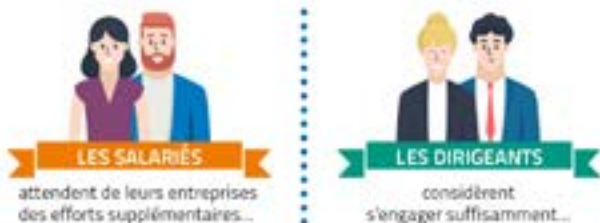
- en ligne du 15 au 21 février 2022 auprès de 1 006 salariés du privé, représentatif de la population salariée du privé âgée de 18 ans et plus, constitué selon la méthode des quotas
- par téléphone du 14 février au 4 mars 2022 auprès d'un échantillon de 500 dirigeants d'entreprise, représentatif des entreprises du secteur privé ayant au moins 1 salarié, constitué selon la méthode des quotas

Les évolutions indiquées sont établies par rapport à l'édition 2020 de l'enquête.

“opinionway”

REGARDS CROISÉS ENTRE DIRIGEANTS ET SALARIÉS SUR L'ENTREPRISE DE DEMAIN

L'ENGAGEMENT SOCIÉTAL DES ENTREPRISES EN 2022



LES ATTENTES À L'ÉGARD DES ENTREPRISES POUR LES ANNÉES À VENIR



LES NOUVEAUX CRITÈRES DE LA PERFORMANCE D'ENTREPRISE

Une entreprise «performante», c'est une entreprise qui doit prendre en compte les aspects humains et le respect de l'environnement tout autant que les résultats financiers

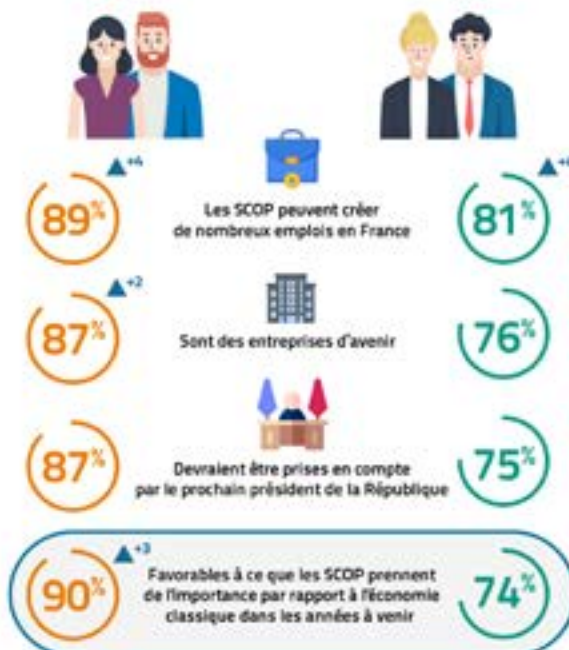


LES CRITÈRES DE PERFORMANCE D'AUTANT PLUS EN COMPTE DEPUIS LA CRISE



LE MODÈLE DES SCOP

LES SCOP, UN MODÈLE ATTRACTIF POUR LA MAJORITÉ DES SALARIÉS ET DES DIRIGEANTS



LES VALEURS DÉFINIES PAR LES SCOP MEILLEUR IDENTIFIÉES



LA PROJECTION DANS LE MODÈLE SCOP



CONTACTS

Service de presse

Florence Millet - 06 62 01 77 61

florence@millet-rp.fr

Union Régionale des Scop Occitanie Pyrénées

Sophie Hemardinquer - 06 32 83 37 90

shemardinquer@scop.coop

www.scopoccitanie.coop



À découvrir, la web-serie #MaBoiteEnScop pour tout savoir sur les Scop et les Scic !
www.youtube.com/@URSCOPOccitanie



Union Régionale des Scop Occitanie Pyrénées
Parc Technologique du Canal - 3 rue Ariane - bât.A
31520 Ramonville Saint-Agne
05 61 00 15 50 - urocpy@scop.coop



Projet cofinancé par le Fonds Européen de Développement Régional